

RÈGLEMENT

« Test Protéger les peaux sèches et bien plus- Atoderm Intensive Baume»

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

NAOS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 10.091.400 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° 817 485 725, dont le siège social se situe 75 cours Albert Thomas, 6ème avenue 69003 Lyon, représentée par Monsieur Anthony LALLIER et Monsieur Philippe PERRUCHET, dûment habilités, organise du 05 décembre 2018 au 28 février 2019 un test sur le produit Atoderm Intensive Baume 75 ml gratuit et sans obligation d'achat, intitulé «Test #Protéger les peaux sèches et bien plus- Atoderm Intensive Baume » (ci-après désigné le « Test »).

ARTICLE 2 : PERSONNES CONCERNEES

La participation à ce Test est ouverte à toute personne physique, domiciliée en France métropolitaine (Corse comprise), inscrite au Club BIODERMA, à l'exclusion du personnel de NAOS FRANCE et de leurs parents directs (ci-après désigné le « Participant »).

Les personnes ayant moins de 15 ans doivent obtenir l'autorisation de leurs parents (ou des personnes qui ont l'autorité parentale) pour communiquer les informations personnelles les concernant à NAOS FRANCE et participer au Test. S'ils n'ont pas obtenu cette autorisation, ils ne doivent pas participer au Test. La participation au Test d'un tel mineur fait présumer à NAOS France que celui-ci a obtenu l'autorisation écrite et préalable de ses représentants légaux. NAOS FRANCE se réserve le droit de demander que soit rapportée la preuve de l'autorisation des représentants légaux du mineur. NAOS FRANCE se réserve le droit d'annuler automatiquement la participation au Jeu du mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Test est sans obligation d'achat et gratuit (excepté pour les frais de participation / connexion à la charge du Participant).

Le Participant doit remplir un questionnaire de sélection en ligne, qui sera accessible via la page Les Rendez-vous thématiques du site du Club BIODERMA <http://www.bioderma.fr/fr/club-bioderma> ou par le lien hypertexte figurant sur un email qu'il aura reçu de NAOS France.

Le Participant devra renseigner ses civilités, nom, prénom, adresse email valide, adresse postale, numéro de téléphone, répondre de bonne foi aux questions indiquées comme obligatoires sur le questionnaire de sélection, et lire et accepter le présent règlement. Toute information manquante ou erronée entraînera l'annulation de la participation. La réponse au questionnaire de sélection devra se faire en ligne. Les réponses au questionnaire faites par tout autre moyen, c'est-à-dire de manière non exhaustive par écrit, par oral, ou par email, ne pourront pas être prises en compte.

Chaque Participant (même nom, même adresse email, et même adresse postale) ne pourra s'inscrire qu'une seule fois au test.

ARTICLE 4 : SELECTION DES TESTEURS ET DOTATIONS

Un jury composé de membres du personnel de NAOS FRANCE effectuera une présélection parmi les Participants selon des critères liés à l'âge et au type de peau. Cette présélection se fera à la discrétion de NAOS FRANCE. Un tirage au sort parmi les Participants présélectionnés par le jury, sera effectué le 01 mars 2019 par le Service Marketing Consommateurs de NAOS FRANCE, à son siège, et désignera les 500 testeurs (ci-après désigné les « Testeurs »).

ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS

Une fois les Testeurs désignés, NAOS FRANCE expédiera à ses frais par voie postale à chacun, à l'adresse postale en France métropolitaine indiquée sur le questionnaire de sélection lors de leur inscription au test produit, le produit Atoderm Intensive Baume 75 ml d'une valeur moyenne généralement constatée de 6,85€ (ci-après désigné le « Lot »).

Il n'est prévu dans le cadre du Test aucune autre dotation que le produit Atoderm Intensive Baume (75ml).

Si les coordonnées d'un Testeur sont incomplètes ou erronées, le Testeur ne bénéficiera pas du Lot. NAOS FRANCE restera alors propriétaire du Lot et se réserve le droit de réattribuer ou non le Lot concerné.

NAOS FRANCE ne saurait être tenue pour responsable de tous vols et pertes de Lot et/ou retard lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle ou pour tout autre cas fortuit.

Le Lot ne pourra faire l'objet d'un remboursement, du versement de sa valeur monétaire, ou de tout échange.

En cas de non réception du Lot, le gagnant aura 6 mois à compter de la date du tirage au sort pour réclamer son lot.

En revanche, si les circonstances l'exigent, NAOS FRANCE se réserve le droit d'échanger le Lot contre tout autre objet de valeur équivalente ou supérieur.

Les Testeurs pourront tester le Lot sur une durée de 3 semaines consécutives. A l'issue de ce Test, les Testeurs pourront accéder à un espace en ligne, à l'adresse indiquée par un mail qui leur sera adressé au mois de mars 2019, ou via <http://www.bioderma.fr/fr/club-bioderma/mes-contributions> afin de répondre à un questionnaire d'évaluation sur le Lot et y laisser leur témoignage.

NAOS FRANCE se réserve le droit de relancer par email, téléphone, et/ou courrier les Testeurs qui n'auraient pas répondu au questionnaire.

Les Testeurs acceptent expressément, s'ils sont désignés, de recevoir tous les emails de la part de NAOS FRANCE relatifs au présent Test, pendant toute la durée du Test. Les gagnants ne pourront demander à NAOS FRANCE de ne plus recevoir d'emails de sa part qu'à la fin du Test.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

La société NAOS France, agissant en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel recueillies ci-dessus pour la marque BIODERMA, vous informe que celles-ci pourront faire l'objet d'un traitement informatisé ayant pour finalité la réalisation de tests produits. Conformément aux lois en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement des données, du droit de retirer votre consentement au traitement des données, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données, du droit de vous opposer au traitement pour un motif légitime, du droit de vous opposer à la prospection commerciale, du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel post-mortem, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, via notre formulaire de contact, ou par voie postale à l'adresse suivante : Service Consommateurs BIODERMA, Groupe NAOS – 75 cours Albert Thomas – 69447 Lyon Cedex 03 – France. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter notre Charte de protection des données personnelles à l'adresse suivante : <https://www.bioderma.fr/fr/content/charte-de-protection-des-donnees-personnelles>

NAOS France pourra être amenée à utiliser de façon pseudonymisée (prénom et première lettre du nom), les réponses au questionnaire de fin de Test et les témoignages des Participants, sur le site <https://www.bioderma.fr/fr/club-bioderma> et les autres sites du groupe NAOS, ainsi que sur tout support papier, numérique, électronique et visuel dans le monde entier, à compter du 05 décembre 2018, sans que cette utilisation ne donne d'autres droits que le lot envoyé dans le cadre du présent Jeu.

ARTICLE 7 : NON – REMBOURSEMENT

La participation au Test est sans obligation d'achat et gratuit, excepté pour les frais de participation et de connexion qui restent à la charge du Participant.

Dès lors, la participation au Test ne donnera lieu à aucun remboursement des débours éventuels supportés par le Participant et toute demande de remboursement des frais de participation ou de connexion adressée à NAOS FRANCE sera considérée comme nulle.

ARTICLE 8 : GESTION DU TEST

NAOS FRANCE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Test, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune indemnité ne serait versée aux Participants ou aux Testeurs. Il en va de même en cas de fraude ou de tentative de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Test ou de la détermination des Testeurs. NAOS FRANCE se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

NAOS FRANCE rappelle aux Participants et aux Testeurs les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau et aux questionnaires en ligne. Et notamment, sans que ceci soit limitatif, la responsabilité du NAOS FRANCE ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de détournement éventuel d'information, de contamination par virus, ou de perte de données, de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, NAOS FRANCE ne saura être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants et aux Testeurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. NAOS FRANCE ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ou Testeurs ne pourraient parvenir à se connecter au questionnaire de sélection ou au questionnaire de fin de Test du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 9 : ADHESION AU REGLEMENT

La participation à ce Test implique l'acceptation sans restriction ni réserve au présent règlement, dès la validation du questionnaire de sélection du Test. Tout litige relèvera de la juridiction compétente de Lyon. Le présent Test est soumis à la loi française. Le règlement complet est disponible via un lien hypertexte sur le questionnaire de sélection du Test et gratuitement sur demande écrite jusqu'au 28 février 2019 à NAOS FRANCE, Service Marketing Consommateurs, 75 cours Albert Thomas, 69447 LYON Cedex 3.